



UNE NOUVELLE ANNÉE POUR VOUS ET AVEC VOUS

D'abord, fidèle à la tradition, il m'est particulièrement agréable de souhaiter à tous ceux qui ont en charge la conduite des territoires et à celles et ceux qui les accompagnent tous mes vœux de santé, de réussite et de bonheur pour 2018.

Une nouvelle année pour vous

Nous continuerons à assumer avec **pugnacité nos actions de contrôle** pour que notre département bénéficie, de manière équitable, d'une part d'une qualité de fourniture permettant à chaque entrepreneur d'exercer son métier... et d'autre part de renforcer la présence du gaz sur le département.

Nous allons **renforcer nos aides et notre soutien**, dans le cadre notre politique de transition énergétique, pour vous permettre de vous engager dans des investissements **porteurs d'économie**.

Avec prudence, **nous développerons des expérimentations** dans des systèmes de bornes électriques intégrées dans les mâts d'éclairage public, nous testerons des chaudières gaz nouvelles générations, nous travaillerons sur des systèmes d'autoconsommation avec stockage hydrogène.

Une nouvelle année avec vous

Je dois également vous faire part de ma profonde inquiétude au regard du nouveau contrat de concession **proposé par Enedis**.

Hier, Enedis proposait de revoir le traitement des provisions pour renouvellement qui devaient nous être versées en fin de contrat (200 millions d'€uros) et en contrepartie augmenter nos redevances.

Aujourd'hui, il en va différemment car c'est une baisse très sensible de nos redevances qui nous est « proposée » !!!!!

C'est avec vous que nous allons refuser ce nouveau contrat si aucune évolution positive n'intervient.

Le Conseil d'administration et les collaborateurs de la FDE 62 se joignent à moi pour vous souhaiter une belle année 2018, pour vous et vos proches.

ÉDITO



Michel Sergent

Président de la FDE 62

NOUS REFUSONS LE NOUVEAU CONTRAT

Le nouveau contrat de concession qui nous est proposé par Enedis conduit à une diminution drastique des redevances qui nous permettent de subventionner vos projets. Voilà pourquoi nous le refusons.

Pourquoi un nouveau contrat ?

Depuis 2014, à la demande d'Enedis, des discussions sont engagées avec notre Fédération nationale (FNCCR*) pour mettre en œuvre un nouveau contrat de concession adapté au nouveau paysage du monde des Énergies...

Pourquoi pas ?

Quels sont les enjeux ?

Enedis souhaite, dans cette négociation, traiter la question des provisions pour renouvellement.

Enedis a en effet l'obligation de maintenir les ouvrages en bon état de fonctionnement. Au terme du contrat, une provision est versée pour couvrir le coût de remplacement à l'identique des ouvrages.

**C'EST UN MONTANT
DE 200 000 000 €
QUI EST EN JEU !**

À cet effet, notre contrat de concession prévoit dans son article 31A :

« En cas de renouvellement de la concession, les provisions constituées par le concessionnaire pour le renouvellement ultérieur des ouvrages concédés sera remis à l'autorité concédante, qui aura l'obligation de l'affecter à des travaux sur le réseau concédé, à l'exclusion de toute autre dépense. »

Enedis nous demande de renoncer à cette dotation de fin de contrat et propose de l'utiliser pour renouveler les réseaux dans le nouveau contrat.

En contrepartie de cet abandon de la dotation, Enedis promet une augmentation de nos redevances.

Pourquoi pas ?

Nous ne sommes pas opposés à cette proposition. **Mais que constate-t-on à l'examen de la nouvelle formule de redevance... une baisse très significative de nos ressources !!!!!**

Une baisse si importante qu'elle remettrait en cause notre politique MDE qui s'inscrit totalement dans l'objet de la transition énergétique.

Aujourd'hui nos aides dédiées à la maîtrise de l'énergie (MDE) pour les collectivités représentent 8 € par habitant.

Enedis impose un plafond arbitraire de 4 € par habitant !!!!

et nous dit : « Il n'appartient pas à Enedis de compenser une baisse potentielle des dotations aux collectivités locales » !!!!!

Nous sommes propriétaires des réseaux de distribution, nous sommes une concession qui dégage 29 millions de bénéfice pour notre concessionnaire...

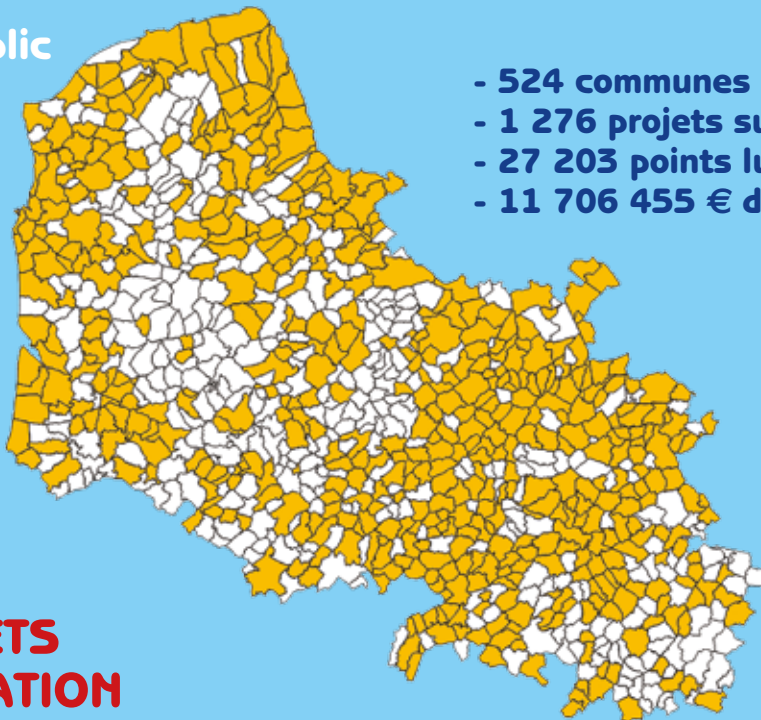
**Alors, « avec vous »,
nous disons NON
à la proposition de ce nouveau
contrat de concession
tel qu'il nous est proposé.**

**OUI à une juste redevance
qui doit nous permettre
de faire face à nos obligations
légalés historiques (contrôle,
etc.) et aux nouvelles
missions que nous a confiées
le législateur (accompagnement
des collectivités dans la mise
en œuvre de la transition
énergétique, en particulier).**

L'ENJEU « POUR VOUS », C'EST CELUI-LÀ

Grâce aux redevances de concession, nous avons pu subventionner vos travaux de Maîtrise de l'Énergie. Ces cartes montrent les projets soutenus dans nos territoires. La poursuite de ce programme mené au service des collectivités est désormais menacée.

Éclairage public

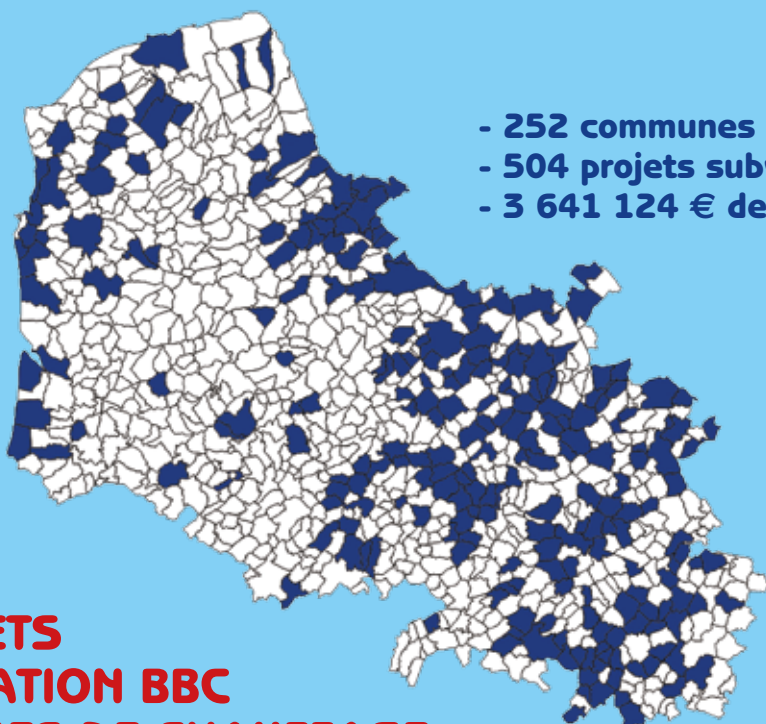


- 524 communes subventionnées
- 1 276 projets subventionnés
- 27 203 points lumineux renouvelés
- 11 706 455 € de subventions FDE 62

**VOS PROJETS
DE RÉNOVATION
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :
DEMAIN ???**

 Travaux EP subventionnés

Bâtiments



- 252 communes subventionnées
- 504 projets subventionnés
- 3 641 124 € de subventions FDE 62

**VOS PROJETS
DE RÉNOVATION BBC
OU SYSTÈMES DE CHAUFFAGE :
DEMAIN ???**

 Travaux bâti subventionnés

LES BONNES NOUVELLES POUR 2018

En 2018, la FDE 62 continue de vous apporter ses aides. Afin de permettre à toutes les collectivités de développer leurs projets, elle les renforce et en développe de nouvelles.

PANORAMA DES NOUVEAUTÉS

• Versement d'une avance au démarrage des travaux de MDE

Pour vos travaux MDE (hors audit), la FDE 62 peut payer une avance de 50 % des subventions supérieures à 5000 € notifiées dès le démarrage de vos travaux en nous transmettant :

- Un courrier sollicitant le versement de l'avance de 50 %
- Une déclaration ou une attestation de commencement d'exécution des travaux
- Le marché ou votre bon de commande signé

Cette demande peut être réalisée conjointement avec votre dossier de demande de passage au conseil d'administration (dossier marché).

• Modification et augmentation des forfaits SEVE de 20 % en moyenne

Critère technique	Lanternes sans mâts	Lanternes avec mâts
Économie d'énergie < 30 %	50 €	130 €
Économie d'énergie ≥ 30 %	180 €	380 €
Économie d'énergie ≥ 50 % + Suppression de boules et ballons fluos (indépendamment du gain énergétique)	290 €	640 €
Économie d'énergie > 70 %	400 €	740 €

• Élargissement de la durée des prêts à 15 ans pour les projets BBC

La FDE 62 a décidé d'ouvrir les prêts à taux bonifiés sur une durée de 15 ans pour les dossiers de rénovation basse consommation des bâtiments (BBC).

• Maintien des taux 0 %

La FDE 62 a reconduit sa convention avec la Caisse d'Épargne et augmenté sa bonification afin de conserver pour les collectivités des prêts à taux zéro.

• Élargissement du taux 0 % sur 15 ans aux projets BBC et développement du gaz naturel (B/I)

La FDE 62 a créé un dispositif d'emprunt sur 15 ans à taux zéro pour les projets de rénovation BBC et pour le développement du gaz (B/I).

• Élargissement de notre Centrale d'Achat au GÉORÉFÉRENCIEMENT

Les communes urbaines doivent réaliser cette prestation pour le 1^{er} janvier 2019. La FDE 62 réalisera un marché à bon de commandes au 1^{er} semestre 2018 pour la géolocalisation et le géo référencement des réseaux d'éclairage public via la centrale d'achat de la FDE 62.

• SEVE groupement de travaux

La FDE 62 réalisera en 2018 un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public pour communes inférieures à 2000 habitants. Cela permettra un remplacement à moindre coût et **clef en main** du matériel d'éclairage public vétuste.

La FDE 62 lancera en janvier les marchés d'audit et de maîtrise d'œuvre.

Le bon réflexe : avant tout projet, contactez la FDE 62

Retrouvez nos informations sur www.fde62.fr



40 avenue Jean Mermoz CS 70255 62005 DAINVILLE Cedex Tél. : 03 21 51 09 40 Fax. : 03 21 51 11 08